



Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de MUEL, BLÉRUAIS, GAËL, MÉDRÉAC, SAINT-GONLAY, SAINT-MAUGAN et SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE qu'une consultation du public va être ouverte du lundi 15 décembre 2025 au vendredi 16 janvier 2026 inclus, sur la demande présentée par l'EARL LA TOUCHE LÉGAULT, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet d'augmentation des effectifs porcins et de l'actualisation du plan d'épandage sur le site localisé au lieu-dit « La Touche Légault » sur la commune de MUEL.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de MUEL aux heures suivantes :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 ;
 - Les deux premiers samedis de chaque mois de 9h00 à 12h00.Fermeture exceptionnelle les 26 décembre 2025, 2 et 3 janvier 2026.
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :
<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de MUEL, sur un registre ouvert à cet effet ;
- par voie postale : à l'attention de monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine – DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public_EARL LA TOUCHE LÉGAULT_MUEL »).

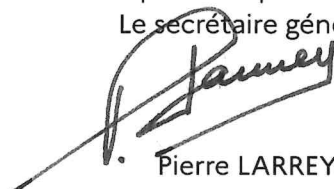
À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus. Elle sera formalisée par la signature d'un arrêté préfectoral.

Fait à Rennes, le **12 NOV 2025**

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général



Pierre LARREY